

Toulouse, le 04 juin 2025

Arrêté n° A61-2025

portant mise en service d'un réseau d'eau potable sur la commune de Villefranche-de-Lauragais

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Vu l'arrêté A14-2025 du 13 février 2025 déléguant les fonctions à effet d'exercer les fonctions de M. Gilbert HEBRARD comme Vice-Président de RESEAU31 ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Eau Potable du 20 mai 2019 ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu les compétences transférées par la Communauté de Communes Terres du Lauragais en matière d'eau potable ;

Vu la commande n°60676 notifiée le 02/10/2024 pour un montant révisé de 51 349,34€HT dans le cadre du marché de travaux n° 22A2022 à bons de commande notifié le 20/10/2022 à l'entreprise SPIECAPAG sise à Portet-sur-Garonne mandataire du groupement SPIECAPAG/INEO/COLAS ;

Vu l'arrêté de voirie n°24_AV_2576 du Conseil Départemental pour la réalisation de travaux sur le domaine public de la Route Départementale n°622 ;

Vu l'arrêté de voirie n°AR-PM-2024-271 de la commune de Villefranche-de-Lauragais pour la réalisation de travaux sur le domaine public de la rue Thiers et de la Place de l'Europe ;

Considérant que le montant de l'opération n°31582-53 « Dévoiement du réseau d'eau potable au droit de la RD 622 – Rue Thiers » sur la commune de Villefranche-de-Lauragais s'établit à 56 945,48 € HT y compris la maîtrise d'œuvre ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par RESEAU31 ;

Considérant que les travaux ont été réceptionnés sans réserves le 18/11/2024.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Renouvellement d'un réseau de distribution de Ø 100 mm en polyéthylène sur une longueur de 35 ml
- Renouvellement d'un réseau de distribution de Ø 63 mm en PVC Pression sur une longueur de 101 ml
- La mise en place d'une ventouse
- La reprise de 3 branchements particuliers

Arrête

Article 1 : La mise en service du nouveau réseau d'eau potable sis au droit de la RD 622 et de la rue Thiers sur la commune de Villefranche-de-Lauragais est fixée au 30/10/2024 ;

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.



Gilbert HEBRARD
1^{er} Vice-Président